

Délibération n° 2020-09-23-DGS

Voeu relatif au soutien à la marche
des sans-papiers

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.ES

M.MALLERIN (à partir du point 16)

Mme MICHEL

M.GUYOT

Mme INDJA

a donné mandat à

a donné mandat à

a donné mandat à

a donné mandat à

Mme SAINT-GAL

M.ORJEBIN

M.LECOQ

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT qu'à l'appel de 19 collectifs de Sans-papiers, de la Marche des solidarités, des États généraux des migrations et de plus de 120 organisations, des citoyen.ne.s sans papiers marchent depuis le 19 septembre ce, depuis plusieurs régions du territoire national pour atteindre Paris en une grande manifestation le samedi 17 octobre 2020.

CONSIDERANT que le but de cette marche est de revendiquer et d'obtenir la régularisation des travailleurs sans-papiers. Le Ministère de l'Intérieur estimait en 2019 le nombre de travailleuses et travailleurs sans-papiers en France de 300.000 à 400.000 personnes : cette population représente donc un peu plus de 0,5 % de la population de notre pays, ce qui est très peu, mais énorme en termes de souffrances et d'incapacité à se projeter dans une situation stable et donc d'insertion sociale et professionnelle.

CONSIDERANT que les travailleuses et travailleurs sans-papiers assurent une part significative de la production dans de nombreux secteurs : restauration, hôtellerie, aide à la personne, bâtiment, nettoyage, distribution de l'agroalimentaire, livraison à domicile, services ambulanciers ... dont personne n'envisage de se passer ; en outre ceux-ci ont bien souvent été en première ligne lors de la crise sanitaire que nous connaissons et ils continuent de l'être à ce jour.

CONSIDERANT que davantage exposé.e.s, par nature moins protégé.e.s sur les plans sanitaire, social et juridique, vivant bien souvent dans des conditions de logement difficiles avec de très faibles ressources, ces premier.e.s de corvées ne peuvent être ignoré.e.s ! Or l'impasse est aujourd'hui totale : juridiquement non régularisables dans les faits, non-expulsables, ces travailleuses et ces travailleurs sont aujourd'hui condamné.e.s à la précarité et à l'invisibilité alors même qu'ils .elles sont essentiel.le.s à de larges pans de l'économie de notre pays.

Cette situation est indigne de notre République, il convient donc de se positionner face à la situation rencontrée par les travailleuses et travailleurs sans-papiers, notamment pour celles et ceux qui sont présent.e.s depuis plusieurs années sur notre territoire et qui ne demandent qu'à s'intégrer dans notre République.

CONSIDERANT que la manifestation du 17 octobre, jour du refus de la misère, sera l'aboutissement de plusieurs marches parties de grandes villes de nos régions. Cette manifestation se dirigera vers l'Élysée afin de remettre au Président de la République un mémorandum développant le rôle joué par les travailleuses et travailleurs sans papiers.

Ceci exposé, et après en avoir débattu,

A LA MAJORITE

Par 36 voix POUR M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, Mme DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme MARTINEZ,

Ne prennent pas part au vote Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS

SOUTIENT par ce vœu, les valeurs et engagements de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), dont un des objectifs vise à « organiser des actions de soutien aux migrant.e.s avec les acteurs dans leur grande diversité ».

REAFFIRME les valeurs au cœur de son engagement politique, en apportant un soutien à la Marche des travailleuses et travailleurs sans-papiers et soumet à l'ensemble du conseil municipal ce vœu,

APPORTE son soutien à la Marche nationale des Sans-papiers ;

DEMANDE à l'Etat de prendre ses responsabilités face aux revendications légitimes des Sans-papiers pour une vie digne et sécurisée ;

DECLARE à assurer l'information de cet engagement auprès des habitant.e.s, par les moyens adaptés à l'évolution de la situation sanitaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS




Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 5.10.2020

Publication

le 6 OCT. 2020

Notification

le

Certifié exécutoire


